

Frelon asiatique : agissons ensemble et participiez à la lutte collective !

Au vu de la soixantaine de nids neutralisés en 2025 sur le territoire communal, le service de l'Environnement renforce son action et a lancé depuis mars une campagne de **piégeage sélectif de printemps**, en collaboration avec les apiculteurs et les citoyens. L'objectif : capturer les reines fondatrices avant qu'elles ne construisent leur nid. Une seule reine peut en effet engendrer une colonie de plusieurs milliers d'individus au cours de l'été.

Pourquoi agir ?

- Une menace directe pour les abeilles domestiques et les pollinisateurs sauvages ;
- Un risque pour la biodiversité locale ;
- Une menace économique pour les apiculteurs et l'agriculture locale.

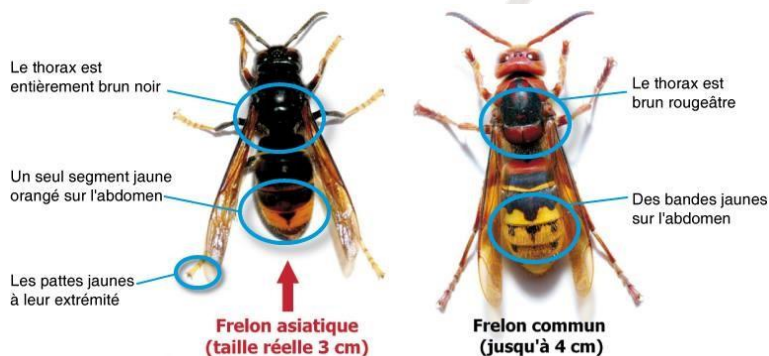
Comment le reconnaître ?

Le frelon asiatique est un insecte **diurne** : il est principalement actif en journée. Il se distingue par :

- Un **thorax entièrement noir** ;
- Un **abdomen sombre avec un seul large anneau orangé** ;
- Des **pattes jaunes à l'extrémité** ;
- Une taille d'environ 2 à 3 cm.

Il est plus sombre que le frelon européen et paraît visuellement plus "noir". On l'observe fréquemment en vol stationnaire devant les ruches ou autour des arbres fruitiers.

En cas de doute, il est conseillé de ne pas intervenir directement.



Un piégeage responsable et ciblé



Il est indispensable d'utiliser exclusivement des pièges sélectifs, afin d'éviter de capturer des abeilles ou d'autres insectes utiles.

Comment ? En utilisant les pièges agréés par le CRAW (Centre wallon de Recherche agronomique), disponibles au service de l'Environnement.

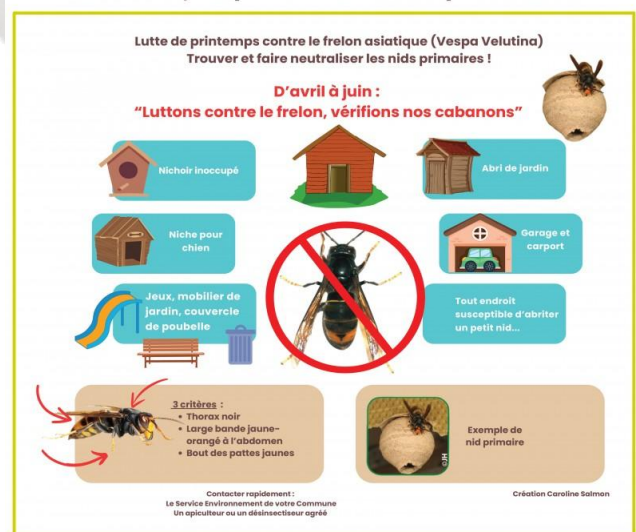
Quand ? Le piégeage de printemps s'effectue de **début mars à fin mai**.

Où poser les pièges ?

Sur un arbre ou une construction, à moins de 3 mètres du sol, à proximité des ruchers, des anciens nids et des ressources (arbres fruitiers, camélia, cotoneaster, etc.).



Dès avril, repérez les nids primaires



Mobilisons-nous !

Ensemble, **agissons concrètement** pour protéger notre biodiversité et soutenir nos apiculteurs locaux.

Pour toute information complémentaire et retrait des pièges :
Service de l'Environnement et du Bien-être animal

Rue Lamay 122 B – 4420 Saint-Nicolas
04/234.71.84

environnement@saint-nicolas.be